



CC du Pays d'Aigre (Siren : 241600378)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aigre
Arrondissement	Confolens
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/1993
Date d'effet	23/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Brigitte FOURE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Rue du Pont Raymond
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16140 AIGRE
Téléphone	05 45 21 10 48
Fax	05 45 21 10 57
Courriel	developpement-cdcaigre@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 755
Densité moyenne	24,08

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Aigre (211600051)	1 103
16	Barbezières (211600275)	125
16	Bessé (211600424)	148
16	Charmé (211600838)	370
16	Ebréon (211601224)	164
16	Fouqueure (211601448)	427
16	Les Gours (211601554)	128
16	Ligné (211601851)	170
16	Lupsault (211601943)	108
16	Oradour (211602487)	192
16	Ranville-Breuillaud (211602750)	187
16	Saint-Fraigne (211603170)	460
16	Tusson (211603907)	258
16	Verdille (211603972)	344
16	Villejésus (211604111)	571

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>Mise en place et actualisation d'une zone de développement éolien à l'échelle intercommunale ;</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Création, aménagement, entretien et gestion des assainissements collectifs.</i>
- Assainissement non collectif
<i>Contrôle de l'assainissement non collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Collecte des déchets ménagers et autres dans le cadre de schémas départementaux.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Traitement et élimination des déchets ménagers et autres dans le cadre de schémas départementaux. Traitement des déchets industriels banals.</i>
- Autres actions environnementales
<i>Assainissement : Etude de l'assainissement des sols en matière de construction de l'habitat dans le cadre de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 : - finalisation du schéma directeur d'assainissement - étude finale préalable au zonage - enquête publique - approbation du zonage</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Création, aménagement, entretien et gestion d'établissements et de services d'accueil pour les jeunes et la petite enfance (0-18 ans) inclus : - relais d'assistantes maternelles - lieux d'accueil enfants-parents - halte-garderie - centre de loisirs sans hébergement hors jours d'école - coordination et développement des actions pour les jeunes et la petite enfance.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire à caractère industriel, tertiaire, artisanal. La zone d'activités artisanales de Villejésus reprise par la communauté de communes est d'intérêt communautaire. Toutes nouvelles zones seront d'intérêt communautaire. Création, aménagement, entretien, gestion et promotion de sites et d'équipements touristiques d'intérêt communautaire. Les sites et équipements d'intérêt communautaire sont : le plan d'eau des Gours, le site des Petits Essards à Fouqueure, les bâtiments de Tusson mis à disposition de la communauté de communes dans le cadre du Centre régional d'initiation et de formation aux Patrimoines.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Construction et (ou) acquisition de bâtiments d'entreprises ou atelier relais dans tous les secteurs d'activités sur une zone d'activités économiques d'intérêt communautaire. Aménagement, entretien et gestion de ces bâtiments. La friche de la CAVAC à Villejésus et l'atelier relais AGROLEG à Charmé sont d'intérêt communautaire. - Création, aménagement, entretien et gestion de multiples ruraux sous réserve de répondre aux critères cumulatifs suivants : . localisation en centre-bourg avec un effet vitrine ou d'accroche sur un axe de circulation structurant à l'échelle du pays pour renforcer l'attractivité locale et capter la clientèle de passage. . derniers commerces ou services de première nécessité dans la commune. . situation au contact de la place du village, espace public polyvalent ayant un effet fédérateur et de synergie et permettant le stationnement de courte durée de la clientèle. . viabilité économique de chaque opération démontrée par des études de faisabilité et de marché en liaison avec des partenaires spécialisés tels que la chambre de métiers, la chambre de commerce et d'industrie et Charente Développement. . équilibre financier obtenu sur une durée inférieure ou égale à 23 ans. L'aménagement, l'entretien et la gestion des multiples ruraux de Saint-Fraigne et de Verdille sont d'intérêt communautaire. Actions d'opérations collectives de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services en milieu rural ou toutes autres actions équivalentes.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Création, aménagement, entretien et gestion de la bibliothèque intercommunale sur les communes d'Aigre, Saint-Fraigne et Tusson.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Création d'équipements sportifs à vocation communautaire près du collège d'Aigre. Aménagement, entretien et gestion de ces équipements.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Elaboration d'un projet de développement local à partir d'un diagnostic portant notamment sur l'état de l'économie locale sous forme d'une charte intercommunale au sens de l'article L 112-4 et suivants du code rural. Chaque commune validera un document cartographique de son secteur de même valeur juridique que la charte elle-même et qui en sera la traduction. Il sera tenu compte de ces deux documents lors de l'élaboration ou de la modification de tout document d'occupation de sols établi ou à établir sur le territoire de la communauté de communes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Aménagement des voies qui constituent des dessertes d'intérêt économique. - Ranville-Breuillaud : . VC N° 1 et VC N° 2 : 2 385 00 ml . VC N° 4 et VC N° 4U : 2 135 00 ml . VC N° 301 : 2 165 00 ml
TOTAL : 6 685 00 ml - Verdille : . VC N° 313 : 2 620 00 ml . VC N° 203 U : 285 00 ml (en partie : entre la limite de Barbezières et la VC N° 313) **TOTAL : 2 905 00 ml** - Villejésus : . VC N° 10 : 630 00 ml . VC N° 11 : 222 00 ml . VC de la déchetterie : 60 00 ml **TOTAL : 912 00 ml** **LONGUEUR TOTALE DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE : 10 502 00 ml**

Développement touristique**- Tourisme**

- Accueil, information, promotion touristiques, et coordination des acteurs locaux du tourisme sur l'ensemble du territoire en partenariat avec l'office de tourisme du Pays d'Aigre et création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments hébergeant l'office de tourisme. Le bâtiment de Tusson est d'intérêt communautaire. - Valorisation et promotion touristique de la Charente, des rivières et plans d'eau : création de supports de communication, création d'animations dont l'impact dépasse le territoire de la communauté de communes. - Valorisation et promotion touristique des sentiers à vocation touristique, sportive, éducative situés sur le territoire de la communauté de communes : balisage des sentiers, création de supports de communication, création d'animations dont l'impact dépasse le territoire de la communauté de communes. - Aide à la promotion et à la commercialisation des produits locaux.

Logement et habitat**- Programme local de l'habitat**

Réhabilitation de bâtiments à destination locative dont la communauté de communes deviendrait propriétaire. Aménagement, gestion et entretien de ces logements. Les logements de Bessé, Les Gours, Saint-Fraigne et Verdille, mis à disposition par les communes, sont d'intérêt communautaire. La réhabilitation des autres bâtiments communaux relève de la compétence des communes. Programmes d'intérêt général (PIG) ou toutes autres actions équivalentes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Actions d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou toutes autres actions équivalentes.

Autres**- Autres**

Prise en charge de la participation financière versée au SDIS. Action et (ou) soutien en faveur des activités de formation et d'animation culturelles, sportives, de loisirs et développement social dès lors que leur impact dépasse significativement le territoire de la communauté de communes. Soutien des projets de formation et d'animation culturelles, environnementales et sportives élaborés en commun par les responsables des écoles maternelles et/ou primaires et organisés pendant le temps scolaire. Seront concernés les projets communs des écoles situées sur le territoire de la communauté de communes et des écoles hors territoire de la communauté de communes, sous réserve que ces dernières soient en regroupement pédagogique intercommunal avec une ou des écoles situées sur le territoire de la communauté de communes. Soutien des projets pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Soutien des projets pour les jeunes en difficulté scolaire. Création, aménagement, entretien et gestion de points d'accueil multi-services à proximité du siège de la communauté de communes. Action et (ou) soutien des activités économiques, touristiques et culturelles dès lors que leur impact dépasse le territoire intercommunal.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
16	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois (200050094)		37 606
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION (251602785)	SM ouvert	371 867
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (251600060)	SM ouvert	366 776

16	SYND DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA CHARENTE dit CALITOM (251602660)	SM fermé	254 729
16	SYNDICAT "CHARENTE EAUX" (251601464)	SM ouvert	371 867

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)